

**LISTE DES DOCUMENTS ET DES POINTS PARTICULIERS
POUVANT ETRE CONTROLES LORS DE LA VISITE
DE L'O.D.G.
(ou autres organismes : INAO, Certisud)**

Liste des documents obligatoirement détenus par l'opérateur :
(Sous forme papier ou informatisé)

Déclaration d'identification
Cahiers des charges de l'appellation Madiran et/ou Pacherenc
Plans d'inspection Madiran et/ou Pacherenc
Casier Viticole Informatisé (CVI) à jour
Déclaration d'affectation parcellaire (année en cours)
Déclaration de renonciation à produire (si besoin)
Plan du parcellaire
Liste des parcelles ayant un taux de pieds morts ou manquants supérieur à 15%
Cahier des traitements
Registre de suivi de maturité ou résultats d'analyses
Justificatif de la date du début des vendanges et/ou cahier de cave
Déclaration de récolte
Déclaration de revendication
Preuve de destruction des volumes dépassant le rendement autorisé

Liste des points pouvant être contrôlés :

Vérification de l'emprise des parcelles sur l'aire d'appellation
Types de cépages et taux d'encépagement (conformité avec le cahier des charges)
Densité de plantation inter rangs et pieds (conformité avec le CVI)
Règles de taille et nombre de rameaux fructifères
Règles de hauteur de feuillage
Charge maximale à la parcelle
Pourcentage de pieds morts ou manquants
État cultural global de la vigne (maîtrise des maladies et de la végétation spontanée)
Autres pratiques culturales (couvert végétal des tournières,)
Récolte manuelle ou machine (période des vendanges)